

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEMANDE Serge, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21.06.2018

Présents : M. DEMANGE Serge, Maire ; M. BOYER Denis, M. GATEIN Georges, Mme LAVAIL-MAZZOLO Nathalie, M. MARCHAND René, Mme MATHE Nicole, Mme MONTEJO Marie, M. PONS Alain, M. PUJOL Christian, Mme STERN-ALIE Babette, M. TISSEIRE Bernard.

Absents représentés : Mme BARLIAC-CLAUSOLLES Paulette (pouvoir à M. TISSEIRE Bernard), M. DANHO Aimé (pouvoir à Mme MONTEJO Marie), Mme IMBERT Viviane (pouvoir à M. PONS Alain), Mme LOPEZ Angeline (pouvoir à Mme STERN-ALIE Babette), M. SOTO Jean-François (pouvoir à Mme MATHE Nicole).

Absents excusés : M. FAUCARD Philippe, Mme CHIABRANDO Valérie, Mme PECHOULTRES Cécile.

Madame MAZZOLO Nathalie a été élue secrétaire de séance.

N° 2018-030

TRAVAUX DE CREATION D'UNE CANTINE ET OFFICE A L'ECOLE MATERNELLE- MARCHE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une cantine et d'un office à l'Ecole Maternelle approuvé par délibération du 20 juin 2018 et rend compte de la procédure engagée et du résultat de la consultation lancée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui Monsieur le Maire,
 - Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
 - Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de création d'une cantine et d'un office à l'école maternelle du VERNET suivant, pour un montant total de **305.995,08 euros (HT)** :
 - * Lot 1 : Gros-œuvre - Enduits- Carrelage - VRD
Entreprise CONSTRUIT 31 – 2 rue du Béarn 31600 EAUNES
Montant du Marché : 129.623,40 euros (HT)
 - * Lot 2 : Etanchéité
Entreprise ETS – 47bis rue du Cézéro 31270 CUGNAUX
Montant du Marché : 23.864,30 euros (HT)
 - * Lot 3 : Plâtrerie – Isolation – Panneaux agro-alimentaire
Entreprise PB Entreprise – ZA Triasis Impasse Benjamin Franklin 31140 LAUNAGUET
Montant du Marché : 33.583,96 euros (HT)
 - * Lot 4 : Menuiserie Alu – VR – Serrurerie - Clôtures
Entreprise SCAN – ZA Font-Grasse 29 rue des Orfèvres 31700 BLAGNAC
Montant du Marché : 42.149,00 euros (HT)
 - * Lot 5 : Menuiseries Bois
Entreprise CCB – ZA Les Landes 31850 MONDOUZIL
Montant du Marché : 9.587,50 euros (HT)
 - * Lot 6 : Electricité - Chauffage
Entreprise EBE - 401 chemin des Agriès Lot 6 31860 LABARTHE sur lèze
Montant du Marché : 29.752,38 euros (HT)
 - * Lot 7 : Plomberie – Sanitaire – ECS - VMC
Entreprise MARCHAND – 8 rue Michel-Ange 31200 TOULOUSE
Montant du Marché : 24.820,00 euros (HT)
 - * Lot 8 : Peinture – Sols souples
Entreprise AVI LAFORET – 4 rue Jean Damoyssel 31100 TOULOUSE
Montant du Marché : 12.614,54 euros (HT)
- Dit que les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont inscrits au budget communal.

N° 2018-031

AVIS SUR DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN AUTERIVAIN HAUT-GARONNAIS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des délibérations prises par la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais lors de ses séances des 6 mars 2018 et 3 avril 2018 et portant sur :

- * L'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) portant sur la compétence « assainissement ».
 - * L'approbation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « politique du logement et du cadre de vie ».
 - * L'approbation de l'actualisation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « GEMAPI ».
 - * L'approbation de l'actualisation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « jeunesse »
 - * L'approbation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « voirie d'intérêt communautaire ».
- Il demande à l'Assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
- Approuve l'ensemble des décisions prises par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du bassin Auterivain Haut-Garonnais lors de ses séances des 6 mars 2018 et 3 avril 2018, à savoir :

- * L'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) portant sur la compétence « assainissement ».
- * L'approbation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « politique du logement et du cadre de vie ».
- * L'approbation de l'actualisation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « GEMAPI ».
- * L'approbation de l'actualisation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « jeunesse »
- * L'approbation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « voirie d'intérêt communautaire ».

N° 2018-032

SDEHG - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENTS « HAMEAU DE LA PIERRESSE » ET « PETIT PARC » **Annule et remplace la délibération n°2017-048**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 19 juillet 2017, concernant la rénovation de l'éclairage public des lotissements « Hameau de la Pierresse » et « Petit Parc », référence 6AS 100, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Dépose des 26 ensembles d'éclairage public existants et vétustes de type « boule »,
- Fourniture et pose de 26 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique en acier thermo laqué de hauteur 5 mètres et d'une lanterne décorative équipée d'une source LED de puissance 36 watts (idem lotissement Canteloup),
- Pour harmoniser l'éclairage et obtenir un meilleur résultat, le repositionnement de 4 ensembles est nécessaire, ce qui implique des travaux de génie civil supplémentaires (voir zone A, B et C),
- Dépose des cellules photopiles existantes dans les coffrets de commande P6 « Petit Parc » et P31 « La Pierresse »,
- Fourniture et pose de 2 horloges astronomiques 2 canaux à la place,
- Fourniture et pose d'1 horloge astronomique 2 canaux supplémentaire, au lotissement Canteloup (P12 Canteloup) car non programmée dans 6AS24.

Nota :

- Confection de chaussettes de tirage au pied de chaque candélabre (solution antivol de câble).
- Tous les appareils seront équipés de drivers bi-puissance, permettant d'abaisser la tension (et donc la consommation d'environ 30%) sur une plage horaire définie, tout en gardant un niveau d'éclairage suffisant.
- Les luminaires seront certifiés en catégorie 1 au regard des certificats d'économie d'énergie en éclairage public (la catégorie 1 comprend les luminaires disposant d'une attestation du constructeur mentionnant une efficacité lumineuse = 90 lumens par watt et ULOR = 1% ou, pour les luminaires à LED, ULR = 3%).

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

* TVA (récupérée par le SDEHG)	10.415 €
* Part SDEHG	42.329 €
* Part restant à la charge de la commune (Estimation)	13.395 €

	66.139 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur la participation financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
- Approuve le projet présenté,
- Décide de couvrir la part restant à la charge la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

N° 2018-033

SDEHG – RACCORDEMENT AU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DE L'ABRIBUS SITUE AVENUE DES PYRENEES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 5 février 2018, concernant le raccordement au réseau d'éclairage public de l'abribus du Conseil Départemental situé avenue des Pyrénées, référence 6BT318, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Déroulage d'un câble d'éclairage public sur une longueur de 20 mètres dans un fourreau de diamètre 63mm posé en attente par la COLAS, afin d'alimenter l'abribus du Conseil Départemental.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

* TVA (récupérée par le SDEHG)	122 €
* Part SDEHG	497 €
* Part restant à la charge de la commune (Estimation)	158 €

	777 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur la participation financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
- Approuve le projet présenté,
- Décide de couvrir la part restant à la charge la commune sur ses fonds propres.

N° 2018-034

CONVENTION AVEC LA SOCIETE ANSAMBLE POUR LA LIVRAISON DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la réorganisation de la cantine scolaire, il serait souhaitable de prolonger la livraison des repas jusqu'au 21 décembre 2018.

Il donne lecture de la proposition de la société ANSAMBLE Midi Gastronomie sise à Toulouse et demande à l'Assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Accepte la livraison de repas à la cantine scolaire jusqu'au 21 décembre 2018,
- Approuve la proposition de la société ANSAMBLE domiciliée à 101 boulevard de Suisse à 31019 TOULOUSE,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document et notamment la convention,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

N° 2018-035

GARANTIE MUNICIPALE PARTIELLE DE PRETS – OPERATION COLOMIERS HABITAT RUE CANTELOUP

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande formulée par la Société COLOMIERS HABITAT sise 8 allée du Lauragais à 31772 Colomiers, tendant à solliciter la garantie de la commune du VERNET pour les prêts concernant l'opération de construction 6 logements PLUS et de 3 logements PLAI situés rue de Canteloup au VERNET.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article 2298 du Code civil,
- Vu le contrat de prêt n°77867 en annexe signé entre COLOMIERS HABITAT, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Décide :

Article 1 : La commune de LE VERNET accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.224.000 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°77867, constitué de 4 lignes de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

N° 2018-036

OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'ouvrir et d'effectuer les virements de crédits suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Articles	Sommes	Articles	Sommes
* 739211 – Reversement Attributions de compensation	+ 25.000,00		
* 615221 – Entretien bâtiments	- 25.000,00		
* 2051/204 – Logiciels	+ 5.500,00		
* 21318 – Autres bâtiments	- 19.400,00		
* 2135/216 – Travaux Eglise	+ 9.400,00		
* 2151/212 – Réseaux de voirie	+ 4.500,00		
TOTAUX	0,00 €	TOTAUX	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Approuve les ouvertures et virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

